

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022

Étaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BETARD Philippe, BOSSIS Sophie, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis, PALISSIER Boris.

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : PLAIZE Maryline

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 août 2022.
- Convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour la mise à disposition des équipes de la Haute-Saintonge fleurie.
- Convention avec le SDIS pour mise à disposition d'un pompier volontaire.
- Décision modificative de crédits budgétaires : participation du SDEER
- Vente de bois.
- Point sur l'étang de Beauséjour
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 août 2022 à l'unanimité.

OBJET : Convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour la mise à disposition des équipes de la Haute-Saintonge fleurie.

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de la parcelle qui jouxte le terrain derrière la salle des fêtes ont donné leur accord pour céder une partie de leur terrain.

Le rendez-vous de bornage est fixé le 21 novembre 2022.

Afin d'aménager cet espace, le Maire informe qu'il a pris contact avec le responsable du chantier d'insertion de la Haute Saintonge fleurie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des chantiers d'insertion de la Haute-Saintonge fleurie ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Convention avec le SDIS pour mise à disposition d'un pompier volontaire.

Monsieur le Maire explique que Bastien TENAILLEAU a été recruté pour une durée de six mois et qu'il est également pompier volontaire au centre de secours de Mirambeau.

Le Maire propose de signer une convention de mise à disposition avec le Service Départemental d'incendie et de Secours afin que le salarié puisse partir en intervention pendant ses horaires de travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un salarié avec le SDIS de la Charente-Maritime ainsi que tout document relatif à cette affaire.

OBJET : Décision modificative de crédits budgétaires : participation du SDEER

Monsieur le Maire rappelle que la pose des candélabres rue des Moineries avait été décidée et prévue au budget 2022.

Afin de pouvoir intégrer la participation du SDEER il convient de prévoir une opération d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre une décision modificative de crédits budgétaire telle que décrite ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 985.97	13258 (041) : Autres groupements	1 985.97
	1 985.97		1 985.97
Total Dépenses	1 985.97	Total Recettes	1 985.97

OBJET : Vente de bois

Monsieur le Maire explique qu'un administré qui habite au village Le Chêne est intéressé pour acheter le bois qui a été coupé et déposé à Pas Richard.

Le Maire précise qu'il s'agit de peuplier et que le demandeur se chargera de débiter et d'évacuer le bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De vendre le bois situé à Pas Richard à Monsieur VIEDMANN pour la somme de 50 € et le charge d'évacuer le bois.

OBJET : Point sur l'étang de Beauséjour

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'étang sur la route de Beauséjour mais qu'il est situé au lieu-dit Les Crottes.

Monsieur GERBAUD était chargé de recevoir des devis de remise en forme des berges mais il explique que les entreprises étaient fermées au mois d'août et cette question sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le Maire explique quand même que ce point d'eau serait un atout pour la défense incendie qui doit être mise en place sur la commune.

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

- Le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de ses délégations depuis la dernière réunion.

Questions diverses

- ⇒ Monsieur le Maire informe que la maison située au 25 rue de Bourg a un souci de charpente, Monsieur FEUGNET va fournir un devis pour consolider l'ouvrage en attendant de commencer les travaux de rénovation totale du bâtiment.

- ⇒ Monsieur le Maire explique que Monsieur FEUGNET a également fourni des devis de réparation des volets roulants de la salle Jacques FUME a la suite de la tempête de grêle du 20 juin. Les vitraux de l'église avaient également été impactés. Les devis s'élèvent à 2 900 € pour les volets roulants et 10 270 € pour les vitraux.
Un expert des assurances est venu le 26 septembre et a indiqué que les dommages dus à la grêle n'étaient pas pris en charge par notre contrat d'assurance.
Le Maire indique que ces contrats d'assurances arrivent à échéance à la fin de l'année et qu'il serait bien de mettre en concurrence plusieurs compagnies.
Le Maire se charge de demander des devis aux Mutuelles de Poitiers et à Groupama qui sont des assureurs de proximité.
- ⇒ Monsieur le Maire indique que la procédure de révision allégée du PLU sur la zone de la Bertonnaire est bientôt terminée, l'enquête publique est en cours.
Le Conseil Municipal délibérera à la fin de cette enquête
- ⇒ Un membre du conseil municipal qui était excusé lors de la précédente réunion interroge le Maire au sujet des modifications de poste qui ont été décidées et indique que cela crée des charges structurelles qui l'inquiètent.
Le Maire lui explique que globalement, les heures n'augmentent pas mais que la fin du contrat d'apprentissage entraîne une redistribution du nombre d'heures qui se porte sur le personnel titulaire ce qui, compte tenu de leur statut, engendre un coût financier supérieur. Il informe également que les projets réalisés, en cours et à venir nécessitent ce volume de main d'œuvre et que la réglementation qui s'applique désormais sur l'interdiction d'utiliser du désherbant dans les cimetières et dans les espaces publics contribuent à ce besoin de main d'œuvre.
De plus, Monsieur le Maire informe que la majorité des travaux d'entretien de bâtiment est réalisée par les employés communaux et limite notre charge budgétaire sur ce poste.
Enfin, il explique que l'objectif de la municipalité est d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et que jusqu'à présent, les habitants lui témoignent leur satisfaction.
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à lui faire remonter les demandes ou suggestion qu'ils peuvent recevoir des habitants du centre bourg et des hameaux.
- ⇒ Madame PLAIZE indique qu'il est temps de penser aux décorations de la commune pour Octobre rose, elle rappelle que l'objectif de cette opération est de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.
Les volontaires se donnent rendez-vous le 3 octobre à 18 heures pour décorer la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.
Ont signé au registre tous les membres présents.